

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 27  
Date de la convocation : 9 avril 2015



**N° 15.04.15.07**

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS :** MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, Mmes MACHERY, GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

**PROCURATIONS :** Mme ROBERT en faveur de Mme VIGNERON  
Mme MERLET en faveur de M. GRAVIER

**ABSENTS :** M. ALLOUCHE, Mme TAILLANDIER

## **COMMUNE – ANNEE 2015 TAUX D'IMPOSITION**

### **Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET**

Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal délégué aux Finances, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que la situation financière de Juvignac est inédite et très fragile. En effet, le Compte Administratif 2014 a fait apparaître un déficit à hauteur de 1 129 280,71 euros.

Le Budget Primitif 2015, qui doit intégrer ce déficit, est également fortement déficitaire malgré un effort initié concernant la baisse des budgets de fonctionnement et la diminution de la masse salariale. La hausse des taux d'impôts communaux est inévitable.

Rétablir l'équilibre budgétaire nécessiterait d'augmenter les taux d'imposition des 3 taxes ménage de **+ 41,2 %**. L'équipe municipale **s'interdit de faire porter l'intégralité de cet effort sur les Juvignacois** et décide de limiter cette hausse à 20,6 %, soit la moitié du déséquilibre, qui permet de générer en 2015 un produit fiscal supplémentaire de 1 338 475 €.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter, pour 2015, les taux d'imposition repris dans les tableaux ci-dessous :

*I) Les bases fiscales*

	Bases 2014	Bases 2015	% d'évolution
Taxe d'habitation	15 402 397	16 542 000	7,4%
Taxe foncière bâtie	11 308 251	11 964 000	5,8%
Taxe foncière non bâti	89 366	94 700	6,0%

*II) Les taux d'imposition*

	Taux 2014	Taux 2015	% d'évolution
Taxe d'habitation	17,42%	21,01%	20,61%
Taxe foncière bâtie	29,43%	35,49%	20,59%
Taxe foncière non bâti	100,14%	120,77%	20,60%

Pour information, l'évolution des taux des trois taxes ménages en pourcentage n'est pas avec exactitude de 20,6 % car si le coefficient de variation proportionnelle est le même (1,205999), la mécanique des arrondis empêche de retomber avec justesse sur 20,6% d'évolution pour les trois taxes.

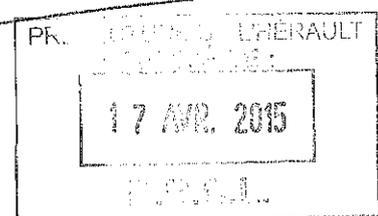
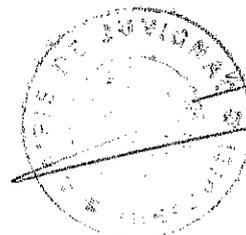
*III) Le produit fiscal*

	Produit 2014	Produit 2015	% d'évolution
Taxe d'habitation	2 683 098	3 475 474	29,53%
Taxe foncière bâtie	3 328 018	4 246 024	29,53%
Taxe foncière non bâti	89 491	114 369	27,58%
<b>TOTAL</b>	<b>6 100 607</b>	<b>7 835 867</b>	<b>27,80%</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à la majorité (un contre, 3 abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le .....17.....AVR. 2015  
et publication le .....2.....AVR. 2015